

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos conditions générales de vente, ainsi que nos conditions particulières, sont réputées être irrévocablement admises par notre Client. Toute opération de vente entre K2tech et le Client est donc soumise à nos conditions ci-après, nonobstant toute condition particulière pouvant être mentionnée sur la commande d'achat du Client. Toute personne agissant pour notre Client le représentera et sera supposée disposer du mandat pour l'engager à notre égard.

2 - COMMANDE

Toute commande doit être passée par écrit à K2tech qui se réserve le droit, à compter de sa réception, de l'accepter, de la rejeter, de faire des réserves. Un accusé de réception de commande ne constitue pas une acceptation de commande. Toute commande passée implique l'acceptation tacite de nos conditions générales de vente, ainsi que toute modification ultérieure auxquelles elles seraient soumises.

3 - PRIX

Nos prix de vente s'entendent hors taxes, départ de nos entrepôts. Ils peuvent être révisés sans préavis et à tout moment par K2tech. Dans ce cas, cette révision sera communiquée au Client dans les plus brefs délais.

4 - DELAIS DE LIVRAISON

Le délai de livraison, établi en toute bonne foi et communiqué au client à titre indicatif, prend effet à réception de la confirmation écrite de la commande. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard ne peut, en aucun cas, justifier une annulation de commande ou une indemnisation quelconque. K2tech ne peut être tenu pour responsable des retards de livraison imputables au transporteur ou de tout autre événement fortuit.

5 - LIVRAISONS, FRAIS, RISQUES

Nos produits voyagent aux risques et périls du Client. Toutes réserves éventuelles doivent être formulées auprès du transporteur par courrier recommandé dans les 48 heures suivant la livraison. Une participation aux frais de livraison sera facturée au Client pour chaque commande à raison, de 20,00 € hors taxes pour toute commande inférieure à 500,00 € HT (franco de port à partir de 500 € HT) pour une livraison standard en France Métropolitaine. Cette somme est un forfait journalier par adresse de livraison et s'entend pour une livraison de colis de moins de 10 Kg, en France Métropolitaine. Ce forfait pourra évoluer en cas de hausse tarifaire de nos prestataires de transport. Les expéditions volumineuses, livraisons avec protocole, livraison hors France Métropolitaine, feront l'objet d'une tarification particulière qui sera communiquée au Client. Sur demande spéciale et exceptionnelle du client, un mode particulier d'expédition à sa charge pourra être utilisé.

6 - GARANTIE, INSTALLATION, LIMITATION DE RESPONSABILITE

En tant que grossiste distributeur, K2tech ne fournit aucune garantie contractuelle quand aux produits. La garantie contractuelle éventuellement, ainsi que sa durée, accordée par le constructeur n'engage que celui-ci et court à compter de la date de livraison figurant sur le bon de livraison du produit au Client. Pendant cette période, tout équipement défectueux sera remplacé ou réparé par le constructeur, le Client devant se conformer à la procédure de demande de retour de produit. Le Client devra retourner le produit défectueux, à ses frais, à K2tech ou au constructeur, selon le cas.

Les frais de réexpédition étant à la charge du garant. Toute utilisation anormale ou abusive du fait de chocs, modifications ou environnement hors tolérances (alimentation électrique, foudre, humidité, température, ...) entraîne l'annulation de la garantie de l'équipement. En aucun cas K2tech ne garantit que les marchandises livrées soient en mesure de répondre à un besoin spécifique à l'activité de l'utilisateur. K2tech n'est tenue à aucune indemnisation envers l'utilisateur, ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes ou à des biens distincts de nos produits, de pertes de bénéfice ou manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par l'utilisateur. Le présent article constitue la seule et unique garantie accordée par K2tech, à l'exclusion de toute autre garantie et notamment toute garantie concernant la qualité de la prestation fournie par le produit ou son adéquation avec les objectifs ou l'usage que lui a assignés le Client ou l'utilisateur final. Le Client ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits a sous sa responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. Le Client définit, sous sa seule responsabilité, les configurations de matériel et de logiciels commandés auprès de K2tech en fonction des besoins de son client. Ainsi K2tech ne garantit pas l'adéquation ou l'aptitude des produits à servir ou répondre aux besoins du Client ou de son client et/ou à un usage déterminé ou particulier auquel ce dernier les destine. En sa qualité de vendeur professionnel, le Client est débiteur des obligations de conseils et d'informations destinés à éclairer complètement son client sur l'adéquation du matériel proposé et vendu à la spécificité des besoins de ce dernier. La mise en œuvre de ces obligations passe notamment mais non exclusivement par un usage approprié de la documentation fournie avec le produit. Le Client reconnaît être le seul responsable vis à vis de l'utilisateur final de l'obligation de conformité telle que définie par la directive 1999/44/CE du 25 mai 1999. C'est en vertu de ces principes que le Client s'engage à garantir K2tech contre toute action d'un client acquéreur d'un produit et toute condamnation à son profil, ayant pour fondement un manquement à l'obligation de conformité telle que définie au présent article. La responsabilité de l'installation du matériel incombe au client. Si la responsabilité de K2tech était retenue par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de notre contrat, le total des indemnités ne saurait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix des produits à l'origine du dommage.

7 - GARANTIE INCONDITIONNELLE DE RETOUR

Si les produits standards livrés par K2tech ne répondent pas au besoin technique du Client, ce dernier peut les retourner à K2tech dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date d'émission du bordereau de livraison. Passé ce délai, la garantie inconditionnelle de retour ne s'applique plus. Le Client doit au préalable demander un numéro d'autorisation de retour de matériel à K2tech. Ce numéro devra obligatoirement figurer sur le colis réexpédié à ses frais. Le Client doit retourner le produit dans son emballage d'origine sans marquage extérieur (avec la documentation technique et les accessoires l'accompagnant et une copie du bon de livraison). Pour tout manquement à cette règle, il se verra facturer un montant égal à 30% du prix d'achat du produit, majoré des frais de réparation si l'équipement était endommagé. La garantie inconditionnelle de retour ne s'applique pas aux produits nécessitant une configuration ou une fabrication spécifiques.

8 - RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées demeurent la propriété de K2tech jusqu'au paiement complet du prix, taxes et accessoires. Il est notamment interdit au Client d'en disposer pour les revendre ou les transformer. La remise d'effet de commerce créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement comptant. En cas de saisie opérée par des tiers sur les marchandises, le Client s'engage à en informer immédiatement K2tech, sous peine de dommages et intérêts. Le Client s'engage à nous permettre de reprendre possession de nos marchandises sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans les locaux et à supporter tous les frais de l'enlèvement de nos produits. Le nom du tiers acquéreur devra nous être communiqué par courrier recommandé. Malgré la présente clause de réserve de propriété, le Client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison. Il supportera également la charge de l'assurance et subroge dès à présent K2tech dans tous ses droits sur l'indemnité qui serait payée en cas de perte ou de vol de la marchandise vendue et non encore acquittée.

9 - PAIEMENT

Toute commande doit être réglée avant expédition des marchandises, par chèque ou virement bancaire. Après accord écrit de K2tech, un mode de paiement particulier pourra être accordé au Client. Tout retard de paiement entraînera, outre la facturation de l'intérêt légal, l'exigibilité à titre de clause pénale prévue par l'article 1152 du Code civil, et sans mise en demeure préalable, d'un montant correspondant à 10% des sommes dues. Tout relance de paiement en recommandé sera facturée au client 7,50 € HT pour frais administratifs.

A la suite d'incidents de paiement (impayés, retards), nous nous réservons le droit de modifier les conditions préalablement accordées.

10 - DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (EEE) PROFESSIONNELS

Pour les équipements exclus du champ du décret n°2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, et conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement, il appartient au détenteur du déchet d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. Pour les équipements concernés par ledit décret, et conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets d'EEE objet du présent contrat de vente sont transférés au Client qui les accepte. Le Client s'assure de la collecte de l'équipement objet de la vente, de son traitement et de sa valorisation conformément à l'article 21 dudit décret. Les obligations susvisées doivent être transmises par les acheteurs professionnels successifs jusqu'à l'utilisateur final de l'EEE. Le non respect par le Client des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner l'application des sanctions pénales prévues par l'article 25 du décret 2005-829 à son encontre.

11 - LOI APPLICABLE AU TRIBUNAL COMPETENT

Les présentes conditions sont régies par les lois françaises. Tout litige découlant des présentes est de la compétence du Tribunal de Commerce de Marseille.